



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 01/13
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :			
En exercice : 29	Présents : 22	Votants : 28	Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 18 JAN. 2013
Affiché le : 17 JAN. 2013

L'An deux mille treize, le seize janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 10 Janvier 2013

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, PLATEAU, SCHINTONE, DECAMPS, BERNES, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, RIGAUD, LLOUBERES, FERTE, MOUNIC.

PROCURATIONS

Mme DURAND	à	M. SANCHEZ
Mme PETIT	à	Mme GUZOU
M. ANDUZE	à	M. BERNES
Mme GESTA	à	Mme MOUNIC
M. LOUGE	à	M. FERTE
M. MARQUIER	à	Mme MAUREL

ABSENT : M. SALAÜN

Secrétaire : Mme AUDIGUIER a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL - Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que pour le bon fonctionnement des crèches, il convient de créer 1 poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, selon les caractéristiques ci-dessous :

- 1 poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet de 17 h 30/35.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette création de poste.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- De créer un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet dans les conditions décrites ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 17 janvier 2013

Le Maire,

Lysiane MAUREL

